

Chao Ho fut promu du poste de *che-tchong* à celui de *hiao-wei* dans l'infanterie. (Le *che-tchong*) avait rang de *ts'ien che*¹⁾ et était le subordonné du directeur du *chao-fou*; le directeur du *chao-fou* avait rang de *tchong eul ts'ien che* et le sous-directeur avait rang de *ts'ien-che*; le *che-tchong*²⁾ avait donc un rang égal à celui de ce sous-directeur. Sous les *Wei*, *Sou Tai*³⁾ eut ce titre; autrefois, le *che-tchong* veillait en personne sur l'empereur dans toutes ses démarches; c'est pourquoi on l'appelait le *tche cheou tseu*⁴⁾; *Ki Mao*, ayant eu une entrevue (avec *Sou Tai*), lui dit: „La carrière d'un fonctionnaire ne s'arrête pas au grade de *tche cheou tseu*”. Cela donnait à entendre que (*Sou Tai*) n'était qu'un fonctionnaire subalterne. Maintenant cependant, bien qu'on ait conservé au *che-tchong* le nom de cette ancienne fonction, le titulaire n'a plus les mêmes attributions qu'autrefois; il s'occupe de la direction générale des affaires; on lui confie le soin de conseiller l'empereur⁵⁾; il n'est plus du tout au rang où était le *tche cheou tseu* de l'époque des *Han* et des *Wei*; il est tout autre que celui qui avait la fonction de préposé à la liqueur aromatique au temps

1) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 527, note.

2) Les *che-tchong* ne sont cependant pas mentionnés au nombre des subordonnés du *chao-fou* dans les chapitres du *Heou Han chou* consacrés à l'administration; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 519—520.

3) Je rétablis le nom de *Sou Tai*, dont les caractères sont intervertis dans le texte; sur *Sou Tai*, voyez Giles, *Biog. Dict.*, n° 1787.

4) Ce nom signifie proprement: celui qui tient le quadrupède 執獸子; peut-être faut-il le rapprocher du nom d'un autre fonctionnaire, le *tche kin-wou* 執金吾 „celui qui tient (l'oiseau) *kin-wou*”; on sait que ce dernier portait la représentation d'un oiseau devant l'empereur pour écarter toute mauvaise influence; il était en quelque sorte, un chef de police; le *tche cheou tseu* avait peut-être un rôle analogue.

5) L'expression 鹽梅 est tirée du *Chou king*, chap. *Yue ming* (Legge, C. C., vol. III, p. 260): „Un bon conseiller est à son prince ce que le sel et les prunes sont au potage”.